ANTIRASSISTISCHE INITIATIVE E.V.

Dokumentationsstelle Mariannenplatz 2 – Haus Bethanien – Südflügel – 10997 Berlin Fon 030 617 40 440 – Funk 0177 37 55 924 – Fax 030 617 40 101 ari-berlin-dok@gmx.de – www.ari-berlin.org/doku/titel.htm



Nouvelle édition ! 17° édition actualisée de la documentation

Berlin, 17.3.2010

"La politique des réfugiés en Allemagne et ses conséquences mortelles" (1993 à 2009)

La documentation montre, à partir de plus de 5000 cas particuliers, les répercussions du racisme étatique et social sur les réfugiés. Sur des femmes et des hommes venus chercher protection et sécurité en RFA mais qui ont eu à subir les lois d'exception racistes et le racisme de la société jusque dans leur corps.

Ces nombreux exemples mettent en évidence la violence avec laquelle les services administratifs, les tribunaux, la police, le personnel médical et bien d'autres encore appliquent les dispositions légales et dans quel climat d'arbitraire et de mépris les réfugiés sont maltraités, brimés et poussés souvent au suicide ou à des violences contre eux-mêmes. Chantage, harcèlement et escroquerie, mais aussi incarcération de proches, séparations familiales ou emprisonnements de mineurs constituent autant de moyens déployés par l'état et ses fonctionnaires zélés pour contraindre les réfugiés au « départ volontaire ».

Les conséquences pour les réfugiés sont dévastatrices. La vie sur liste d'attente (hébergement dans des camps de réfugiés, interdiction de travailler, assignation à résidence, etc...), l'absence de perspectives éprouvée des années durant et la peur existentielle de l'expulsion occasionnent de graves traumatismes chez les réfugiés et leurs familles. Et s'ils sont simplement trop malades pour être expulsés ou que l'on ne trouve aucun médecin compétent pour les déclarer aptes au transport par avion, alors les autorités achètent les services d'un « médecin fit-to-fly ». C'est sur la base d'un paiement par tête que ce genre de médecins livre des personnes gravement malades à l'expulsion – ce au mépris de tous les avis médicaux s'y opposant. De là à des blessures intentionnelles et à des injections « calmantes » avant le décollage, il n'y a plus qu'un pas franchi sans remords. La police seconde le médecin au chevet du patient sur son lit d'hôpital pour le transporter jusqu'au lieu de l'expulsion.

Les personnes obtenant après des années de procédures un titre de séjour n'ont pas davantage la chance de trouver la quiétude et de mener leurs projets de vie. Passé un délai maximum de trois ans, l'office fédéral pour les migrations et les réfugiés réexamine les autorisations de séjour à travers une procédure dite de révocation qui peut conduire à leur annulation. C'est de cette manière que de nombreuses personnes perdent leur titre de séjour et qu'elles se voient à nouveau placées sous la menace de l'expulsion. Si 38.255 autorisations de séjour ont été accordées entre 2003 et 2009 au titre du droit d'asile, 62 385 personnes reconnues comme réfugiées ont vu leur statut révoqué au cours de la même période. L'annulation du statut que permettent les innombrables procédures de révocation renvoient ces femmes et ces hommes à « zéro » non seulement sur le plan juridique, mais également sur le plan psychologique.

La documentation couvre la période du 01/01/1993 au 31/12/2009.

- 175 réfugiés ont trouvé la mort au cours de leur fuite vers l'Allemagne ou à ses frontières, dont 131 à la frontière est de l'Allemagne.
- 507 réfugiés ont été blessés en franchissant les frontières dont 299 à la frontière est de l'Allemagne,
- 154 réfugiés confrontés à la menace d'une expulsion se sont donnés la mort ou sont morts en tentant de s'y soustraire, dont 59 personnes placées en centre de rétention,
- 858 réfugiés se sont blessés par crainte de l'expulsion ou en protestant contre la menace d'une expulsion (grève de la faim) ou ont tenté de se suicider, 509 d'entre elles se trouvaient en centre de rétention,
 - 5 réfugiés sont morts au cours de leur expulsion et
- 384 réfugiés ont subi des blessures causées par des mesures coercitives ou des mauvais traitements lors de l'expulsion,
- 31 réfugiés ont trouvé la mort après avoir été expulsés dans leur pays d'origine et,
- 488 réfugiés ont été maltraités et torturés par la police dans leur pays d'origine ou se sont trouvées en danger de mort en raison de graves maladies,
- 73 ont disparu sans laisser de traces après leur expulsion,
- 14 réfugiés sont morts lors d'interventions policières sans lien avec une mesure d'expulsion,
- 427 personnes ont été blessées par la police ou le personnel de surveillance, dont 138 réfugiés incarcérés.
- 67 réfugiés sont morts lors d'incendie ou d'attaques contre des foyers d'hébergement,
- 786 réfugiés ont été gravement blessés,
- 15 réfugiés sont morts des suites d'une agression raciste dans la rue et
- 767 personnes ont été blessées.

Les mesures déployées par la RFA ont conduit à ce que 378 réfugiés au moins perdent la vie depuis 1993 – 82 personnes sont mortes des suites d'agressions racistes et d'incendie sur des foyers pour réfugiés.